

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 31/08/1937 Les opérations des recettes et des dépenses effectuées au titre du budget spécial des grands travaux sur fonds d'emprunt (exercice 1936)

n° 31/08/1937

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 août 1937

Numéro JO
n° 489 du 31/08/1937

Date du numéro
31 août 1937

TEXTE INTÉGRAL

Les opérations des recettes et des dépenses effectuées au titre du budget spécial des grands travaux sur fonds d'emprunt (exercice 1936) sont arrêtées comme suit : RECETTES. Titres émis 4.674.672 03 Recouvrements effectués 4.674.672 03 Droits et produits restant à recouvrer à la clôture de l'exercice. Néant. DÉPENSES. Mandats émis en cours d'exercice Paiements effectués 4.674.672 03 Restes à payer à la clôture de l'exercice 4.674.198 03 RÉSULTAT GÉNÉRAL. Recouvrements effectués 4.674.672 03 Dépenses mandatées 4.674.672 03 Différence »